L'ÉLOGE FUNÈBRE DE M. P. DOUMER AU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Paul Doumer a bien mérité de la Patrie

M. Fernand Rabier déclare ensuite qu'il a reçu de MM Bienvenu-Martin, Israel Marcel Donon, de Courtois, Fernand Rabier, Henry Chéron, Paul Strauss, Hamelin Babin, Chevaye, Joseph Caillaux, Jeanneney, Albert Sarraut, Maurice Ordinaire, Steeg, Pierre Marraud, Daladier, Louis Soulié, une proposition de loi ayant pour objet de déclarer que Paul Doumer, Président de la République, « a bien mérité de la Patrie ».

« M. Jeanneney, ajoute-t-il, en l'absence de M. Henry Merlin, président de la commission de l'Administration générale, m'a chargé de faire connaître au Sénat qu'elle s'associe pleinement à l'hommage rendu à M. Paul Doumer, dont le président vient de retracer les traits en termes si émouvants et qui, après une vie de labeur et de droiture, a fait si complètement don de lui-même à la Patrie » (Vifs applaudissements).

La discussion immédiate est ordonnée.

La proposition de loi est adoptée à l'unanimité.

La lettre de démission de M. Albert Lebrun

Le président donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. Albert Lebrun.

« Vous me permettrez, mes chers collègues, dit M. Fernand Rabier, d'ajouter quelques mots pour adresser à M. Albert Lebrun les vœux et l'expression des sentiments très affectueux du Sénat ».

Puis, la séance est levée en signe de deuil et remise à aujourd'hui 15 heures.

Cet après-midi, après avoir prononcé l'éloge funèbre de MM. Porteu, sénateur d'Ille-et-Vilaine, et de Lubersac, sénateur de l'Aisne, M. Fernand Rabier ouvrira le scrutin pour l'élection du président en remplacement de M. Albert Lebrun. Le résultat n'en sera connu que vers 16 h. 30. Il est probable que l'installation du nouveau président se fera aussitôt après.

L'élection de M. Jeanneney à la présidence du Sénat paraît assurée

M. Jeanneney, sénateur de la Haute-Saône, président de la commission des Finances de la Haute Assemblée, sera seul candidat à la présidence du Sénat.

D'une façon générale, on exprimait l'opinion, dans les couloirs de la Haute Assemblée, que M. Jeanneney, dont les sénateurs sont unanimes à louer la droiture, la haute conscience et la puissance de travail et qui a, au Luxembourg, de très nombreux et fidèles amis, recueillerait certainement plus de 250 voix, c'est-à-dire la quasi unanimité des votants.

D'ailleurs, le groupe de l'Union Démocratique et Radicale, réunie sous la présidence de M. P. Strauss, a confirmé à l'unanimité la décision prise dans sa réunion du 9 mai dernier, d'élever M. Jeanneney à la présidence de la Haute Assemblée.

De même, le groupe de l'Union Républicaine après un échange de vues auquel ont pris part notamment, MM. Michel Hayaux, le général Bourgeois, le général Hirschauer, Provost-Dumarchais et Leredu, a décidé à l'unanimité, de voter en faveur de M. Jeanneney pour la présidence du Sénat.

Enfin, le groupe de la Gauche Démocratique a désigné à l'unanimité et par acclamations, M. Jeanneney comme candidat à la présidence du Sénat. M. Jeanneney a remercié ses collègues du grand honneur qui lui était fait et de l'amitié qu'ils lui témoignaient.

REJET DU POURVOI D'UN CONDAMNÉ A MORT

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé p Lucien Louis, vingt-six ans, condamné, le 14 avril, à la peine de mort par la Cour d'assises de la Meuse, pour tentative d'assassinat sur une débitante de Longuyon, et pour assassinat d'un cafetier à Nouillonpont.

LA VÉRIFICATION DES POUVOIRS A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Plusieurs candidats proclamés élus ont été entendus hier après-midi par les sous-commissions ou les bureaux, contradictoirement avec leurs concurrents, qui ont demandé l'invalidation.

Le groupe radical-socialiste a désigné ses candidats au bureau de la Chambre

Le groupe radical-socialiste a tenu une réunion à la fin de la matinée d'hier dans la salle des fêtes de l'hôtel de la présidence de la Chambre. Il a décidé à l'unanimité de voter à la présidence de la Chambre, pour M. Fernand Bouisson, président sortant. Il a désigné à l'unanimité comme candidat à la vice-présidence, MM. Albert Dalimier, vice-président sortant ; pour le second siège de vice-président revendiqué par le groupe, M. Miellet a été choisi.

Pour les secrétaires du bureau de la Chambre, MM. Lorgère et Hérard ont déclaré n'être plus candidats pour laisser ces fonctions à des collègues désireux de les remplir. Ont été désignés, MM. Maurice Robert et Raude.

Ajoutons à ce communiqué qu'au cas où une entente n'interviendrait pas avec les autres groupes pour la répartition proportionnelle des sièges de secrétaire, le groupe radical-socialiste présenterait un troisième candidat, M. Seitz (Meurthe-et-Moselle).

Enfin, MM. Devris et Gratien ont retiré leur candidature de la questure, devant le maintien de M. Pierre Cazals, questeur sortant. Des conversations auront lieu avec les autres groupes de la majorité pour examiner s'il y a lieu d'admettre sur une liste commune des gauches la candidature de M. Tranchant, de la gauche radicale, questeur sortant.

Le groupe socialiste de la Chambre a désigné ses candidats au bureau

Le groupe socialiste s'est réuni hier après-midi pour désigner ses candidats au bureau. Il a admis en principe, une représentation de la minorité afin que toutes les nuances de l'opinion parlementaire puissent participer aux fonctions exercées par les membres du bureau et faciliter ainsi la bonne marche des travaux de la Chambre ; il a résolu ensuite d'accorder ses suffrages aux candidats présentés par le groupe radical-socialiste qui sont, comme on le sait, pour la vice-présidence, MM. Dalimier et Miellet, pour la questure M. Cazals et pour le secrétariat, MM. Raude et Maurice Robert.

A l'unanimité, le groupe a décidé : 1° de soutenir la candidature unique de M. Fernand Bouisson à la présidence de la Chambre ; 2° en conséquence, de ne pas présenter de candidat à la vice-présidence, deux postes de vice-présidents étant réservés à la minorité ; 3° d'appuyer la candidature de M. Barthe, questeur sortant ; 4° de porter sur la liste des candidats au secrétariat, MM. Blancho et Février.

Le cas de M. Ramette

député communiste du Nord

Le 6e bureau a retenu notamment pour un examen ultérieur, la demande d'invalidation formulée contre l'élection de **M. Ramette**, le communiste proclamé élu dans la deuxième circonscription de **Douai**, et actuellement incarcéré à la prison de Cuincy, où il purge une condamnation de dix-huit mois de prison. Le bureau a décidé d'entendre l'intéressé lorsqu'il sera mis en liberté, une motion réclamant sa libération devant être présentée à la Chambre par **M. Bracke**, député-socialiste du Nord, aussitôt après la constitution du gouvernement.

Rappelons que M. Ramette a obtenu 10.717 voix contre 9.951 à son concurrent, M. Debève, député sortant de la gauche radicale.

RADIO P. T. T. NORD A VALENCIENNES

La première décentralisation des matinées enfantines a eu lieu hier à la grande joie des « Friquets » et « Friquettes » de cette ville

Ce fut une révolution dans le monde des jeunes sans-filistes valenciennois : « Grand-Papa Léon », « Bécassine », et tous les artistes des matinées enfantines, quittant la ville de **Lille** — qui ne connaît pas son bonheur de les avoir gardé si longtemps — daignaient faire visite à **Valenciennes**.

Bien des petites imaginations durent trotter. « Grand-Papa Léon », « Bécassine », etc., etc..., ce sont des êtres un peu mystérieux et surnaturels qui n'ont rien du commun des morteis. On ne les connaît que par ce qu'apportent ces ondes qui franchissent les distances on ne sait comment et qui expriment dans le haut-parleur tout ce qui se passe là-bas, dans ce studio de Lille, où les auditeurs rient en même temps que vous, qui êtes à des dizaines ou des centaines de kilomètres, applaudissent et acclament comme vous, tranquillement assis sur votre fauteuil devant le poste, qui écoutez les bonnes histoires, les chansons plaisantes et les cocasses réparties des acteurs.

« Grand-Papa Léon », dans sa générosité qui s'étend à tous les petits « Friquets » et « Friquettes », a voulu que les Lillois ne soient pas les seuls à jouir du spectacle.

Il a accordé à **Valenciennes** sa première faveur. On lui a fait une fête dont il gardera un si charmant souvenir qu'il aurait mauvaise grâce à ne pas revenir et à persévérer dans son intention.

Il arriva avec la troupe des matinées enfantines dans un magnifique autocar bleu empli de jouets. Cela le grandit encore aux yeux de ses fidèles admirateurs et auditeurs.

Ceux-ci étaient venus en grand nombre, vous pouvez m'en croire. Bien avant 15 heures, ils débordaient du vaste vestibule de la salle de la Justice de Paix. « Grand-Papa Léon » dut donner et recevoir une myriade de baisers. On lui emplit les bras de fleurs. On l'acclama et... on se bouscula pour être au premier rang des auditeurs.

La salle fut pleine à craquer d'une jeunesse houleuse dans son exubérance admirative. On avait installé cent quatre-vingts chaises. Trois cents personnes se pressèrent dans l'enceinte et dehors il resta encore bien des malheureux. On prit d'assaut les fenêtres, la nécessité rendant ingénieux.

EN HAUT : « Grand Papa Léon », « Bécassine » et les artistes des matinées, entourés de leurs petits admirateurs Valenciennois. — EN BAS, à gauche : Dans la cour de l'Hôtel de Ville de Valenciennes, de jeunes « Friquets » se font inscrire ; à droite : Faute de place à l'intérieur, les fenêtres ont été prises d'assaut.

A 15 h. 30, lorsque « Grand-Papa Léon » vint devant le micro, ce fut du délire ; du délire encore lorsque surgit « Bécassine » sous sa coiffe blanche, « Bécassine » qui raconta ses impressions d'un voyage au cours duquel elle avait surtout vu... des passages à niveau fermés.

Tout le monde n'entendit pas, mais tout le monde put voir. Il n'en fallait pas plus pour faire des heureux.

Nous ne ferons pas l'injure aux jeunes « Friquets » et « Friquettes » de leur conter ce que fut cette matinée. Tous, à l'écoute, ont entendu **M. Plouviet** exprimer la cordialité et la chaleur de l'accueil des Valenciennois. Tous ont eu des échos de la joie que les artistes ont engendré chez les petits Valenciennois.

M. Plouviet nous donnera sans doute ici, prochainement, son impression sur ce premier essai de décentralisation ; qu'il nous suffise d'exprimer le vœu des auditeurs d'hier : que « Grand-Papa Léon » continue à aller porter du bonheur chez tous ses chers « Friquets » et « Friquettes » des villes de la région. On ne l'en aimera que plus, ce qui n'est pas peu dire.

L. B.

LE Ve CONGRÈS NATIONAL DES EMPLOYÉS DES P. T. T.

Le Ve Congrès National du Syndicat général des Employés des P. T. T. s'est ouvert, hier, à 10 heures, en la Bourse du Travail de Lille. Plus de deux cents délégués étaient présents.

Le bureau, pour cette première séance, fut élu, sous les applaudissements et sur la proposition de M. COUGNENC, secrétaire général de la Fédération parmi les représentants de notre région. M. REGNIER, secrétaire régional et secrétaire départemental du Nord, présida. Il était entouré de MM. COLLETTE, du Pas-de-Calais, et CAYEUX, de la Somme.

Les souhaits de bienvenue

M. REGNIER souhaite d'abord la bienvenue aux délégués venus, très nombreux, de toutes les régions de la France. Puis M. DEVERNAY, secrétaire général de la Bourse du Travail de Lille, dit avec émotion, la joie qu'il éprouve de pouvoir ainsi accueillir les congressistes des P.T.T., dans la capitale de la Flandre, au nom de tous les syndicats adhérents à la C.G.T.

M. DECOSTER, au nom de l'Union Départementale des Syndicats confédérés du Nord, rappele les bienfaits de l'entente, pour les revendications légitimes de tous les travailleurs. Et dans une belle envolée, il vante les Assurances Sociales — conquête difficile, aboutissement magnifique d'un progrès fécond. Il assure que la classe ouvrière saura la défendre contre « une campagne tendancieuse... actuellement organisée ».

Après les remerciements de M. REGNIER, il est procédé à l'appel des délégués et une commission est désignée afin qu'il soit procédé à la vérification des mandats.

Puis une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de M. Albert THOMAS, Président du Bureau International du Travail, et de M. FOCHON, regretté animateur de la section du Rhône.

Le rapport moral

Le rapport moral est présenté par M. COUGNENC, secrétaire général.

Traitements. — Alors que le Syndicat et la Fédération Postale s'étalent toujours prononcés pour la revalorisation du salaire, sur les 1.800 francs-or de 1914, affectés de l'indice du coût de la vie et pour un plafond de 20.000 francs-or, le Gouvernement avait décidé de ne donner que 900 francs comme traitement de base. De là le 15 mai 1930 un mouvement de grève de 2 heures, qui apporta une augmentation de traitement à tous les maxima des catégories. Grâce à ce mouvement sanctionné néanmoins par la révocation de 70 postiers, les petites catégories ont obtenu une augmentation de traitement supérieure à celle prévue au Ministère des Finances.

Le décret du 27 juin 1930 a fixé d'une façon définitive le traitement de base à 9.000 francs et le traitement de sommet à 125.000 francs, etc...

Retraites. — Le principe de la péréquation des retraites adopté par la Chambre fut, à la suite d'un amendement, modifié en 1931, au détriment des employés des P. T. T. en ce qui concerne les limites d'âge.

Recrutement. — Dans le budget de 1931-1932, un crédit indicatif de 100.000 francs fut inscrit, le Parlement invitant l'Administration à préparer un projet de création de cours de perfectionnement ainsi que la réforme des conditions de recrutement dans les P. T. T. Une sous-commission chargée exclusivement de l'étude de la réforme fut créée. Les agents se sont d'ailleurs élevés contre les propositions tendant à la création de deux emplois nouveaux, celui de manipulant principal et celui de contrôleur régional des services de la distribution.

Congés et repos hebdomadaire. — Le Syndicat National s'est efforcé de défendre les droits acquis. Au cours de la discussion du budget de 1932, la question de la suppression de la distribution du dimanche avait été posée.

Hygiène. — Le budget de 1932 prévoit la création des délégués à l'Hygiène pris dans le cadre commis. Le Syndicat National tentera d'obtenir que les délégués soient soumis à l'élection et pris dans l'ensemble des catégories.

La situation syndicale et fédérale. — Le but poursuivi par le Syndicat National est d'amener l'apaisement dans les esprits, à faire disparaître la lutte des clans, en un mot à ramener l'unité morale du groupement ; mais l'unité, ajoute le rapporteur, ne peut se réaliser que dans le cadre des décisions de Japy, les décisions du Congrès confédéral étant la loi commune de tous les syndicats... La Fédération Postale ne peut vivre qu'à condition d'être construite sur les mêmes bases que les autres Fédérations d'Industrie.

Divers orateurs se succédèrent ensuite à la tribune, parmi lesquels MM. DUMONT (Aisne) ; Michel (Rhône) ; Servat (Paris), qui posa la question des manutentionnaires et qui fit appel, à son tour, à l'union ; Casso (Basses-Pyrénées), qui remercia ses collègues du Nord pour leur accueil de bonne camaraderie ; Rubbé (Jura) ; Darroux fils (Toulouse) ; Molinier (Aveyron) ; Machinal (Algérie), qui, au nom des employés coloniaux des P. T. T., attira l'attention des congressistes sur certaines inégalités dans les traitements et le statut légal.

Cette première séance se termina à 12 heures.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La deuxième séance du Congrès National des P. T. T. commence à 14 h. 30. Elle est présidée par M. MYARD (Lyon), assisté de MM. Keliari (Tunisie) et Ponetaiq (Aveyron).

M. VALLES, rapporteur de la commission de contrôle, déclare réguliers les mandats des 214 délégués. Puis M. COUGNENC, secrétaire général, répond à quelques objections qui ont été faites, le matin, au rapport moral par les divers orateurs. Il défend le rôle toujours actif du Syndicat général, qui n'a pas ménagé son temps ni les démarches et il remercie les délégués qui ont félicité le Conseil d'Administration pour son activité. En ce qui concerne les revendications des employés des P. T. T. aux colonies, M. COUGNENC rappelle à M. Machinal l'autonomie du Gouvernement général de l'Algérie en particulier, mais des résultats prochains vont être obtenus pour les emplois réservés et les mutations.

Le rapport moral est adopté par 272 mandats sur 277 votants (4 absents), contre 1 (Haute-Garonne).

Après quoi M. OTTAVY, trésorier général, expose la situation financière du Syndicat général. M. Cauquil, rapporteur de la Commission de contrôle, demande un effort supplémentaire aux trésoreries départementales.

La réorganisation administrative et la question des manipulants

M. A. MENARD commente son rapport sur la réorganisation administrative. Le Syndicat National des Agents envisage en effet la création de trois cadres d'Agents du Service général : Supérieur, principal et secondaire. Ce dernier comprendrait les assistants receveurs et assistantes receveuses et les agents manipulants des deux sexes, soit environ 40.000 unités.

En ce qui concerne les examens spéciaux, on demande leur suppression sous leur forme actuelle, les agents titulaires et auxiliaires ayant la possibilité de se présenter aux concours généraux, etc...

Le rapporteur chargé d'étudier les revendications des manipulants, M. FOURNIER, rappelle les vœux déposés par ses collègues du Nord (M. CAURETTE), en particulier : Création de surveillants principaux et de surveillants manipulants et accession aux recettes de sixième et passage dans le cadre principal.

M. COUGNENC critique âprement la rationalisation que l'on voudrait introduire dans les P. T. T. Il annonce la création de cours scolaires destinés aux facteurs désirant devenir manipulants.

Les statuts syndicaux et fédéraux

On passe ensuite à la question des statuts syndicaux et fédéraux. M. DUMONT (de l'Aisne), combat certaines propositions de réforme émanant de la section de Seine-et-Oise. D'après les rapports présentés, M. RENARD souhaiterait que dans chaque département une section fut constituée, qui serait administrée par une commission d'études comprenant des membres choisis parmi toutes les catégories d'employés. Des sous-sections s'organiseraient dans les grands centres au chef-lieu d'arrondissement avec sous-commissions d'études.

Après diverses observations concernant l'augmentation possible des cotisations, la séance est levée à 17 h. 15.

Aujourd'hui les travaux du Congrès reprennent à 9 h. 30.

POUR ENRAYER L'ÉPIDÉMIE DE DIPHTÉRIE A LA BASSÉE

D'importantes mesures ont été prises hier

Toute la population basséenne est émue par les nombreux cas de diphtérie qui se déclarent dans la cité. Les uns accusent les pouvoirs publics de ne pas avoir pris en temps utile les mesures nécessaires pour mettre un frein à la contagion qui fait victime sur victime. D'autres mettent en cause des institutrices, qui seraient porteuses de germes et enfin une opinion quasi-unanime, déclare que l'origine du fléau se trouve dans les quartiers insalubres de la ville.

La réunion des médecins et des pères de famille hier matin, à la Mairie de La Bassée. On voit au centre du premier plan M. le Docteur VIELLEDENT, présidant l'assemblée, ayant à sa droite M. GAMBAY, Inspecteur Primaire, et à sa gauche MM. CRESPEL, maire, et le Docteur SACLEUX.

M. le docteur Vielledent, directeur du service départemental d'hygiène a tenu à mettre au clair les différentes causes de l'état endennique de diphtérie à La Bassée.

Devant les derniers décès, il a provoqué une réunion extraordinaire qui s'est tenue hier dans la mairie de La Bassée et à laquelle assistaient : MM. **Crespel**, maire, conseiller général ; **Gaubay**, inspecteur primaire ; **Sacleux**, **Hoffmann**, **Torck**, médecins de la cité, ainsi que de nombreux membres de la ligue des pères de famille de La Bassée.

M. le docteur Vielledent au cours d'un exposé très clair et très précis démontra les ravages causés par la diphtérie en France et il prouva que notre région était une des moins atteinte, à tel point qu'en 1931, sur 1588 cas, il n'y eut que 140 décès, ce qui représente une moyenne de 8,79 %, moyenne notoirement inférieure à celle constatée dans les autres départements.

Concernant La Bassée, M. Vielledent déclara que si les cas de diphtérie étaient si nombreux, la responsabilité en incombait uniquement aux parents des enfants qui, soit par crainte, soit par négligence, ne les ont pas fait vacciner.

A ce sujet, le directeur du service départemental d'Hhygiène assura les pères de familles présents que moins de la moitié des enfants fréquentant les écoles de La Bassée avaient subi les trois piqûres nécessaires pour les immuniser contre la diphtérie.

Les mesures prophylactiques

M. Vielledent, à fin de combattre énergiquement l'épidémie, conclua en demandant l'application des mesures suivantes :

« 1. Fermeture de l'école des filles où se sont déclarés tous les cas de diphtérie, pendant quinze jours.

» 2. Désinfection complète des locaux scolaires, du matériel ainsi que des livres, manuels et cahiers des élèves.

» 3. Que la liste nominative des enfants fréquentant les écoles soit communiquée dans le plus bref délai à M. Vielledent, qui fera, dans les limites permise par la loi, vacciner les enfants des écoles, ou tentera par tous moyens de propagande ou de persuation à amener les parents des écoliers à se soumettre à une opération médicale d'un intérêt primordial pour tous les habitants. »

Après quelques questions de M. **Pollet**, dirigeant du groupe des pères de famille, les résolutions ci-dessus furent adoptées.

Ce que nous dit M. Vielledent

M. Vielledent au cours de la conférence qui se tint ne put que donner un aperçu sur la grave question de l'épidémie de diphtérie de La Bassée.

Nous avons pu le rencontrer quelques instants après cette réunion et voici ce qu'il nous a déclaré :

« La contagion est inter-humaine, ce sont les porteurs de germes qui propagent la maladie et cela avec d'autant plus de facilité que le danger qu'ils causent est méconnu.

» Il y a donc un intérêt primordial à stériliser ces porteurs de germes, c'est-à-dire à les rendre inoffensifs.

» Pour arriver à ce résultat et conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 14 août 1914 prorogé par le décret du 3 novembre 1919, je procéderai à l'examen des enfants pour découvrir les porteurs de germes

» Ceux-ci, une fois connus, seront isolés et soumis à un traitement approprié. Ils ne pourront reprendre leur place à l'école que lorsque deux examens successifs pratiqués à 8 jours d'intervalle, auront été négatifs.

» Il est bien entendu que cette mesure ne fait que s'ajouter à celle qui consiste à vacciner les enfants contre la diphtérie. La vaccination par l'anatoxine reste toujours le moyen le plus efficace pour faire disparaître cette terrible maladie.

» Je compte sur la bonne volonté de tous, pour me faciliter ma tâche.

» C'est pour nous, un devoir impérieux que de coordonner nos efforts afin que la diphtérie disparaisse des localités où elle fait encore trop de victimes. »

G. M.

LE JEUNE ARTILLEUR TOMBÉ DE CHEVAL A DOUAI EST DÉCÉDÉ

Nous avons relaté hier le grave accident qui s'est produit mercredi matin, au polygone de Douai.

Un jeune artilleur du 15e R. A., Louis Froment, originaire de **Monvaux**, participait à des exercices d'instruction, lorsqu'il tomba de cheval. Le malheureux eut un pied pris dans l'étrier et le cheval ayant pris peur, le traina au galop sur un grand parcours.

L'infortuné soldat qui était resté toute la journée de mercredi et toute la nuit dans le coma, est décédé hier matin à 10 h., à l'Hôpital Militaire.

Le jeune homme, qui voici deux ans, avait été réformé temporairement, était arrivé au 15e R. A. le 17 avril dernier. Il était âgé de 23 ans ; il laisse une jeune veuve.

UNE GRÈVE DE TISSEURS A POIX-DU-NORD

A la suite d'une réclamation concernant le tarif des tisseurs, la direction du Tissage du Château, à **Poix-du-Nord**, ayant apporté à ce tarif des rectifications que les ouvriers ont estimé leur être préjudiciables, une cinquantaine de ceux-ci ont quitté l'établissement environ une heure après la rentrée du matin.

Nous apprenons que la direction du Tissage du Château a l'intention de fermer l'usine.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lignes Belges, Tramways de Lille.

L'arrivée à Marseille des rescapés du « Georges-Philippar »

Parmi les 318 passagers ou marins, on signale MM. René Allebée, de Dunkerque ; Marcel Goetghebeur, de Saint-Pol et Raymond Duplouy, de Lille

Le « Général-Voyron », courrier de Madagascar, est arrivé à Marseille hier, à 8 h. 30. Le paquebot avait à bord, outre un certain nombre de passagers du « Georges-Philippar », la majeure partie de l'état-major et de l'équipage sinistré.

Il y avait sur le « Général-Voyron », exactement 318 passagers provenant du « Georges-Philippar » ; 150 appartenant au personnel, 51 de première classe, 30 de deuxième classe, 19 de troisième classe et 68 de quatrième classe.

Citons notamment parmi eux : **MM. René Allebée, de Dunkerque ; Marcel Goetghebeur, de Saint-Pol-sur-Mer, et Raymond Duplouy, de Lille.**

M. le président Philippar, accompagné d'agents supérieurs de la Compagnie, s'était rendu en mer au devant du navire. Un remorqueur marseillais ayant à bord des représentants des Messageries Maritimes, des journalistes et reporters photographes, quitta le Vieux Port, lorsque le paquebot « Général Voyron » fut signalé à deux lieux.

Une première impression

Un certain nombre de passagers étaient restés dans leurs cabines, notamment M. Habert, directeur de la justice en Indochine, dont la fille et le gendre, M. Joyeux, ont péri dans la catastrophe.

Dès l'accès sur les ponts, on est vivement frappé par l'aspect inusité des passagers sauvés qui, ayant quitté le « Philippar » sans pouvoir rien emporter, ont dû s'habiller à Aden, à Djibouti ou à Port-Saïd.

Un officier radiotélégraphiste a, pour tout habillement, une courte culotte de toile blanche, une chemise et un casque.

Le médecin du « Philippar », le docteur Guibier, se drape dans un imperméable, des hommes de l'équipage, en vêtements de toile bleue, sont coiffés d'un fez, cet ensemble disparate, évocateur de la catastrophe, ne laisse pas d'être impressionnant.

Le commandant Vicq reste sur la passerelle avec le capitaine Razouls qui commande le « Général-Voyron », passerelle dont l'accès va rester interdit jusqu'à ce que la manœuvre d'entrée et d'accostage soit terminée.

Des récits de rescapés, se dégage une impression très nette, c'est qu'on ne sait rien, absolument rien sur les origines du sinistre.

Une déclaration du commandant

Entre-temps, la manœuvre d'accostage du « Général Voyron » touchant à sa fin, le commandant Vicq quitte la passerelle et descend sur le pont des premières. Il est aussitôt harcelé de qustions. Très nettement, il répond :

« Personne, absolument personne, ne peu rien dire sur les causes du sinistre. Est-ce un attentat ? Je ne sais pas. Est-ce le résultat d'un accident d'électricité ? Je ne sais pas davantage et j'affirme qu'on ne sait rien, absolument rien. On ne peut qu'examiner des hypothèses.

» Les opérations de sauvetage se sont passées dans le plus grand ordre, sans panique, et si tous les passagers avaient pu sortir de leur cabine, tous auraient été sauvés. Le feu couvait-il depuis minuit, ainsi qu'on l'a dit ? Non ! Je suis très affirmatif sur ce point. Y a-t-il eu plusieurs foyers d'incendie ? Des passagers l'ont dit, je le sais, mais, personnellement, je ne puis rien affirmer, car je n'ai rien vu. J'insiste sur ce point : la propagation du feu a été tellement rapide dans ce bateau neuf, par une température très élevée, alors que tous les hublots étaient ouverts et munis de leur bonnette, que les thermotanks fonctionnaient, que j'en suis à me demander si cette propagation si rapide n'a pas fait naître chez les passagers cette idée de simultanéité.

» La vitesse du navire activait les flammes. C'est pourquoi la première manœuvre fut de stopper et de faire évoluer le navire pour que les flammes ne gagnent pas la partie encore intacte du pont. Tous les efforts furent inutiles.

» Alors, tout le nécessaire ayant été tenté, je dus me résoudre à faire mettre au poste d'abandon. J'avoue que j'ai eu, à ce moment, l'impression que je ne réussirais pas le sauvetage. Cependant, je n'ai pas eu à déplorer un seul mort en dehors du pont où le feu éclata.

» Je dois, une fois de plus, rendre un hommage très mérité à l'état-major et à tout l'équipage. Les uns et les autres se sont admirablement conduits. Je n'attendais pas moins de ces braves gens ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 3 juin 1932 : Soleil : Lever 3 h. 53 ; Coucher 19 h. 45. — Lune : Lever 2 h. 43 ; coucher 19 h. 32.

Aujourd'hui : Sainte Clotilde. — Demain : Sainte Emma.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 2 juin 1932 à 18 h. : Baromètre : 757 mm. 9 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 1 mm. 2. — Thermomètre : fronds 24,1 ; minima 10,7 ; maxima 25,4. — Etat hygronométrique : 62. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : gouttes. — Direction du vent : Sud-Est ; force faible. — Direction des nuages : Sud-Est — Etat du ciel : nuageux.

Temps probable pour vendredi : assez chaud, orageux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps passable, ciel très nuageux, quelques averses ou orages ; vent du secteur Est, 4 à 8 m. ; même température, maximum sans changement sur la veille.

NAISSANCE. — Nous apprenons avec plaisir que notre correspondant sportif de Boulogne-sur-Mer, M. Louis Bailly, vient d'être l'heureux papa d'un gentil bébé, une fillette, répondant au gracieux prénom d'Evelyne.

FEUILLETON DU 3 JUIN 1932. — N. 117

LE MYSTÈRE DE LA MAISON ROUGE

GRAND ROMAN D'AMOUR D'INTRIGUES ET D'AVENTURES

par Etienne MICHEL

TROISIÈME PARTIE

LE FILS D'HARRY GOLDIE

Ce sang jeune et vigoureux que le docteur réclamait de toute urgence pour sauver la malheureuse qui allait mourir, il l'avait, lui, il coulait dans ses veines flexibles. On n'avait qu'à le lui prendre... Mais en le donnant, ne faisait-il pas le sacrifice le plus héroïque, le plus sublime qu'on pût exiger d'un amoureux, puisqu'il sauvait Mimi, — et en la sauvant, il la donnait à un autre, à son rival, à cet exécré Didier Meyrieux, imposteur et faussaire ?

Et le jeune homme avait eu la brusque intuition que, si ce triste individu ne se trouvait pas au chevet de sa femme agonisante, c'est que, sans cœur et sans pitié, il devait être chez sa maîtresse, la veuve d'Harry Goldie.

Mais Michel avait l'âme trop haute pour hésiter longtemps.

— Et moi, docteur ? dit-il brusquement, en arrêtant le praticien qui, déjà, gagnait la porte. Si vous avez besoin de mon sang, prenez-le. Je vous le donne. Ne vous préoccupez pas de ma pâleur. C'est le chagrin, l'émotion de voir cette jeune femme dans cet état, qui ont décomposé mon visage. Je me porte très bien, et je puis vous affirmer que je n'ai aucune tare physique.

La physionomie du docteur s'illumina.

— Vous consentez, Monsieur ? s'écria-t-il. Alors, faisons vite... Il n'y a pas une minute à perdre... Venez... vous la sauvez, peut-être !...

Et il entraîna Michel Verlaine et Berthéat dans la chambre de Mimi.

Une heure plus tard, le jeune homme, très affaibli, mais heureux, si heureux ! se reposait, sur l'ordre du médecin, dans le lit de M. et Mme Berthéat.

Il avait, par une dépêche portée à Terrenoire par Claudius, fait prévenir son père qu'il passerait la nuit et peut-être une partie de la journée du lendemain à la Maison Rouge et lui avait dit de ne pas s'inquiéter.

Assis au chevet de Germaine, le docteur suivait avec attention l'accélération des battements du cœur de sa malade.

— On dirait qu'elle est moins pâle ! chuchota Sophie à l'oreille du praticien.

— Je suis maintenant plus tranquille.

— Certainement, répondit ce dernier.

— Vous croyez qu'elle guérira, docteur ?

Ah ! certes ! vous devez une fière chandelle à ce jeune homme !... Sans lui, je ne sais ce qui serait arrivé. Elle pouvait, d'un instant à l'autre nous faire une syncope qui lui aurait été fatale. C'est... son fiancé ?

— Non ! répliqua Sophie à voix basse, toute contente de pouvoir parler, elle qui, depuis deux jours, était restée silencieuse. Seulement, avant ils s'aimaient... Et puis, il y a eu des choses... Alors, vous comprenez... Mais je crois bien qu'elle l'aime encore. Depuis hier, c'est lui qu'elle appelle... Ah ! j'ai un poids de moins sur le cœur, docteur, en pensant que cette petite va revenir à la vie ! Songez que c'est presque ma fille et...

Mais elle s'arrêta brusquement en s'apercevant que le docteur ne l'écoutait plus.

Tandis que le crépuscule tombait, au soir de cette splendide journée de printemps, Germaine, qui pendant deux longues heures, s'était endormie d'un sommeil paisible et calme, ouvrit les yeux et fut tout étonnée de ce qu'elle voyait autour d'elle :

Pourquoi un médecin était-il à son chevet et lui tenait-il le poignet droit ? Pourquoi son oncle et sa tante étaient-ils penchés sur elle avec des visages si graves, si anxieux ? Pourquoi sentait-elle son bras gauche emmailloté jusqu'à l'épaule dans un volumineux pansement ? Pourquo cette odeur d'éther persistait-elle, écœurante, dans sa chambre ?

Elle entr'ouvrit les lèvres pour parler.

— Chut ! chut ! ordonna le docteur en souriant avec bonté. Il faut être très sage, mon enfant... Ne bougez pas encore.

Peu à peu, la mémoire de la malade devenait plus claire. Insensiblement, le brouillard qui l'enveloppait, se dissipait. Elle chercha à réfléchir. Oh ! comme c'était difficile, de penser !... Elle se revit, prenant dans la toilette de son oncle, son rasoir si bien affilé et se tailladant profondément le poignet gauche... Elle éprouva à nouveau la sensation bizarre de sentir son sang chaud lui couler à flot sur la main... Et puis après, qu'était-il arrivé ? Elle ne se souvenait plus de rien... Un voile épais devant les yeux... une lourde chute dans la nuit... Et puis le néant... le grand repos... la mort.

Cette mort, pourquoi l'avait-elle appelée ? Pourquoi n'avait-elle pas voulu d'elle ?

Cette fois, ce fut le visage de Michel Verlaine qui passa devant ses yeux, tel qu'elle l'avait vu, au matin de son mariage, pâle, si pâle, sous sa casquette rabattue, et dans le col relevé de son pardessus.

Elle éprouva au cœur un choc douloureux. Oui, maintenant elle se souvenait : c'est à cause de Michel qu'elle avait voulu mourir, et, impitoyable, la mort s'était éloignée d'elle sans la prendre !

Un profond soupir souleva sa poitrine et, dans un sanglot désespéré, elle cria, avec toute sa lucidité, cette fois :

— Michel !... Michel !...

Dans la chambre voisine, le jeune homme ne dormait pas. Etendu dans le lit, le bras en écharpe, il attendait, les yeux grands ouverts, la pensée ardée vers celle qu'il venait de sauver, réconforté par le bouillon, les œufs et le vin sucré que lui avait apportés Mme Berthéat.

Aussi, lorsque le cri s'échappa des lèvres de Mimi, il fit un effort, s'habilla comme il put, surpris de se trouver si faible, et entra en chancelant dans la chambre voisine, le cœur battant à se rompre.

— Mimi ! balbutia-t-il. Je suis là !

La malade essaya de se dresser sur son séant et le regarda, les yeux hagards, croyant à une hallucination.

— Michel ! murmura-t-elle. C'est vous ? C'est bien vous qui êtes là ?... Je ne rêve pas ?... Je ne me trompe pas ?...

— Non, Mimi, vous ne vous trompez pas... C'est bien moi !... J'ai entendu votre appel, et je suis accouru...

— Je vous ai donc appelé ? s'étonna Germaine, tout heureuse de se sentir forte.

— Bien sûr ! déclara Mme Berthéat en se précipitant pour embrasser sa nièce. Tu me reconnais bien maintenant ?

— Pourquoi voulez-vous, ma tante, que je ne vous reconnaisse pas ? demanda naïvement Mimi.

— Il ne faut pas la fatiguer ! ordonna le docteur en s'interposant. Elle a assez parlé pour aujourd'hui. Il faut qu'elle dorme. Ne compromettez pas sa convalescence par une imprudence ! Demain, elle sera tout à fait bien et pourra tenir une conversation sans craindre d'être fatiguée. Je vais lui faire une dernière piqûre qui la remontera et la fera dormir, et je reviendrai la voir demain à la première heure. Quant à vous, jeune homme, dit-il en se tournant vers Michel, reposez-vous vous aussi. Vous avez fort bien supporté la transfusion, mais il vous faut à présent du repos. Demain, quand je vous reverrai, vous serez sur pied.

— La transfusion ! murmura Germaine avec ferveur. C'est lui qui m'a donné son sang ?... C'est lui qui m'a donné la vie ?

Mme Berthéat mit un doigt sur les lèvres pour lui imposer silence.

Le jour commençait de poindre le lendemain matin, lorsque tante Sophie s'éveilla, toute frissonnante, au chevet de sa nièce, dans le fauteuil où elle avait passé la nuit, enveloppée dans une couverture, et où, malgré sa volonté de rester éveillée, elle avait peu à peu cédé à un invincible sommeil.

De son côté, Claudius, qui lui faisait vis-à-vis, le chef orné de son bonnet de coton, ouvrit les yeux et s'étira avec joie, étonné, lui aussi, d'avoir si bien dormi.

Ils jetèrent tous deux à Mimi un regard attendri. La jeune convalescente dormait paisiblement. Ses joues étaient roses, ses lèvres moins décolorées, et un sourire plein de douceur illuminait son visage.

Berthéat et sa femme se levèrent sans bruit, après avoir jeté un coup d'œil dans leur chambre où Michel Verlaine dormait à poings fermés.

— Allons nous faire un peu de café, dis, mon Claudius ! proposa Sophie, ça nous réchauffera.

— Je ne dis pas que je ne boirai pas une tasse de café, répliqua Berthéat en se frottant la poitrine, mais je me sens anéanti ; je vais me confectionner moi-même une bonne soupe aux choux, avec un morceau de lard. Ça me remettra de ma nuit blanche.

— Ta nuit blanche ! protesta sa femme. Tu as dormi comme un loir.

— Oui, répondit Claudius, mais ce n'était que d'un œil !

Et ils descendirent à la cuisine.

Quelque précaution qu'ils aient prise, ils n'en avaient pas moins réveillé Michel qui ouvrit les yeux, tout surpris de se trouver dans une chambre qu'il ne reconnaissait pas.

Le souvenir des événements de la veille lui revint rapidement à la mémoire.

Comme il avait bien dormi ! Il se sentait ce matin tout à fait reposé. Son bras gauche lui faisait bien un peu mal mais il lui était si doux d'avoir souffert pour Germaine !

Germaine !

La pauvre enfant ! Fallait-il qu'elle ait eu du chagrin pour avoir tenté deux fois de mettre fin à ses jours !... Etait-ce le remords de sa vilaine action qui l'avait poussée à ces gestes fatals ?... Non...

(A suivre)